



Note aux élèves de Terminale concernant l'usage de la calculatrice au Baccalauréat Français

Objet : Usage de la calculatrice aux épreuves du Baccalauréat et du DNB à compter de la session 2018 - Modification

Réf. : Note de service n°2017-3191009 du 13 octobre 2017 portant usage de la calculatrice aux épreuves du baccalauréat et du DNB à compter de la session 2018

Je vous prie de bien vouloir noter que la réforme sur l'usage de la calculatrice au Baccalauréat et au DNB expliquée dans la note de service citée en référence ne sera pas applicable pour cette session 2018.

En effet, le Ministère français de l'éducation nationale a décidé pour cette session d'une mesure transitoire en autorisant tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome.

Il est toutefois important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci ne devra pas être activé pour les épreuves, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent. Un candidat surpris avec un mode examen activé en cours de composition pourrait ainsi faire l'objet d'un dossier de suspicion pour fraude.